

Droit à la ville :

Face à l'inaction du Conseil d'Etat nous agissons !

Nous défendons une ville où chacunE puisse habiter dans des conditions dignes, sans se ruiner pour un loyer. Les jeunes doivent pouvoir quitter facilement le domicile de leurs parents afin d'accéder à l'autonomie. Les retraitéEs ne doivent pas être contraintEs de quitter leur logement à cause de la faiblesse de leurs rentes. Les personnes en exil doivent être véritablement accueillies et non parquées dans des foyers insalubres ou des bunkers. Les familles doivent avoir accès à des espaces leur permettant une vie digne.

De manière générale, nous voulons que Genève se construise pour et avec sa population en opposition avec la politique actuelle qui sert prioritairement les intérêts des banques, assurances, régies, spéculateurs et autres grandes enseignes. Il est en effet inacceptable que des personnes ou des entreprises possèdent aujourd'hui des propriétés immenses et désertes alors que la majorité de la population de cette ville peine à se loger et se voit repousser toujours plus loin du centre.

Nous voulons une ville populaire et non-marchande qui refuse l'asservissement à la logique du profit. Nous défendons des espaces de culture, de travail, de fête, d'organisation politique et citoyenne, accessibles à touTEs et qui n'ont pas pour objectif d'être rentables mais de favoriser les rencontres et les échanges entre les habitantEs.

Nous voulons que la rue ne soit pas qu'un lieu de transition de notre maison à notre travail, mais bien un espace public, susceptible d'être utilisé à d'autres fins que celles du commerce ou du contrôle de l'ordre public. Nous refusons que la gestion de ces espaces se fasse dans une optique de marketing urbain, de privatisation et d'hégémonie du commerce, excluant les personnes qui ne correspondent pas à ces normes.

L'espace public doit être ouvert à touTEs, alors qu'aujourd'hui, il est pour certainEs synonyme de harcèlements, d'exclusion, de répression policière. Il doit se construire avec ces habitantEs sans que celles-ci aient systématiquement à demander l'autorisation de l'occuper, l'aménager, l'utiliser. Nous voulons que la possibilité soit laissée à celles et ceux qui le désirent d'expérimenter d'autres formes de vie dans cette ville. Que les habitantEs d'un immeuble ou d'un quartier puissent s'organiser et décider ensemble de son avenir, sans pour autant devoir en être propriétaires. Qu'il soit possible pour les habitantEs d'un immeuble ou d'un quartier qui le souhaitent, de construire des habitations qui leur permettent de vivre collectivement.

Revendications

Pour défendre ce projet, le comité unitaire pour le droit à la ville adresse au Conseil d'Etat la liste de revendications suivantes :

Priorité du droit au logement et à la ville sur la défense de la propriété privée

Logements vides

- **Expropriation des bâtiments laissés indûment vides par leur propriétaire** comme prévu par la loi.
- **Liberté d'occupation** des bâtiments vides par la population si le Conseil d'Etat n'applique pas l'expropriation.

Loyers

- Contrôle automatique par l'Etat de tous les loyers initiaux.
- **Interdiction des augmentations de loyer** sans autorisation de l'Etat.
- Interdiction des rendements supérieurs à 2%.

Bail

- Interdiction des baux d'une durée inférieure à 3 ans.
- **Arrêt des expulsions des locataires pour retard de paiement** sans solution digne de relogement.

Logement pour personnes en formation

- **Protection du droit du bail** pour les habitantEs des logements étudiants.
- **Augmentation et pérennisation des subventions pour le logement étudiant** (Cité Universitaire).
- **Augmentation du nombre logements à destination des personnes en formation.**

Vers une ville libre et non-marchande

- **Mise à disposition par l'Etat d'espaces permettant la création de lieux culturels autogérés** ne répondant pas nécessairement à des objectifs de rentabilité. Ces espaces ne doivent pas être limités par des baux précaires.
- **Mise à disposition de lieux non-marchand sur l'ensemble du territoire.**
- Lors de chaque projet de réaménagement, instauration d'une **direction citoyenne avec**

pouvoir décisionnel des utilisatrices et habitantEs.

- **Arrêt de la politique de ghettoïsation** des populations les moins aisées ou leur relégation en périphérie de la ville, ainsi que de **la gentrification** des quartiers populaires.
- **Gel des autorisations de construire pour des surfaces commerciales**, aux étages et hors zones industrielles.
- **Rénovation du parc immobilier** avec l'objectif d'améliorer le confort et le bilan énergétique des habitations. En aucun cas elle ne doit être prétexte à l'augmentation des loyers ou à la création d'appartements de haut standing.

Malagnou

- **Ouverture de négociations avec le Conseil d'État** au sujet du renouvellement du bail de l'Association Xénope.
- **Renouvellement du bail de l'Association Xénope** au minimum jusqu'à 2020, comme promis par l'OBA à toutes les entités de la parcelle en 2016.
- Remplacement du projet de réaménagement de Malagnou en foyer de l'Hospice Général par d'autres projets de **rénovations de maisons propriétés de l'Etat de Genève et leur mise à disposition des personnes en exil.**

Personnes en exil

- **Publication des projets de construction de places d'accueil** pérennes pour les personnes en exil.
- **Abandon du projet de centre fédéral d'expulsion.**
- **Gel des fermetures et destructions de foyers d'hébergement.**

Répression

- **Abandon immédiat des poursuites et du harcèlement policier** contre les habitantEs de Malagnou.
- **Arrêt des pratiques répressives à l'égard des mouvements sociaux** et suppression de la loi sur les manifestations.
- **Arrêt immédiat des pratiques policières racistes et stigmatisantes**, notamment le contrôle au faciès.

- **Publication systématique des coûts entraînés par les dispositifs policiers** déployés lors des événements et manifestations qu'ils soient autorisées ou non.
- **Abolition des politiques d'enfermement** des personnes sans statut de séjour.